

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 28 AVRIL 2023

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 12 / En exercice : 12 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12

Date de la convocation : 19 avril 2023 Date d'affichage : 19 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur Jacques ZIRNHELT, élu Maire.

Présents : M. Jacques ZIRNHELT, M. François PARIS, Mme Adeline HENNICHE (arrivée à 20h35 – à partir de la délibération 2023-022), M. Fabrice DEVERLY, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Raphaël MABBOUX (arrivé à 20h19 – à partir de la délibération 2023-021), M. Serge PAGET, M. Ludovic PAYEN (arrivé à 20h08 – à partir de la délibération 2023-020).

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) :

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS

Délibération du Conseil Municipal n°2023-028

PROPRIÉTÉS DE ROCHEFORT

- Conventions d'occupation précaire et temporaire pour 2023

Le rapporteur, Monsieur le Maire, rappelle les mises à disposition d'une partie des propriétés communales au lieudit de « Rochefort », et propose à l'Assemblée de :

1/ RENOUELER l'autorisation donnée à **Monsieur Thierry TRONCHET**, agriculteur, d'utiliser une partie de la propriété communale de Rochefort, conformément à la convention en vigueur.

Les parcelles allouées à M. Tronchet, cadastrées sous les numéros A 3430, 229, 226, 227, 3428 et 3432, représentent une surface totale de 7 716 m².

La convention est établie pour une durée de 1 an. Le preneur devra verser à la Commune de Cordon une redevance s'élevant à **130,00 €** pour la durée de la convention. Le preneur devra accepter l'ensemble des termes de la convention.

2/ RENOUELER l'autorisation donnée à **l'association Vélo Trial Mont-Blanc**, représentée par Monsieur Jean-François GUERNIER, son président, d'utiliser une partie de la propriété communale de Rochefort pour la pratique du vélo trial.

Pour ce faire, il a été mis au point une convention d'occupation précaire. La surface allouée à cette activité, partie de la parcelle cadastrée sous le numéro A 141, est de 1500 m². Compte tenu du caractère non lucratif de l'association, la Commune de Cordon met gratuitement les lieux à disposition de cette dernière pour toute la durée de la convention, en contrepartie de l'entretien des toilettes. Le preneur devra accepter l'ensemble des termes de la convention.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ACCEPTE les conditions indiquées dans les projets de conventions susvisés,

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour leur finalisation et leur signature.

Fait et délibéré, dans la salle polyvalente, les jour,
mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 02 mai 2023

Envoyé en Sous-préfecture le **09 MAI 2023**

Affiché le : **- 3 MAI 2023**

Le Maire,

Mr Jacques ZIRNHELT



La Secrétaire de Séance,

Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS